**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Comité Pédagogique National Vétérinaire**

Tiaret le 25 Janvier 2018

**P.V n° 3**

Les 24 et 25 Janvier 2018, s’est réuni à l’université Ibn Khaldoun de Tiaret, Institut des Sciences Vétérinaires, le Comité Pédagogique National Vétérinaire (CPNV), pour sa troisième réunion afin d’aborder le point suivant inscrit à l’ordre du jour à savoir :

**-Encadrement**

Le professeur BOUCIF en sa qualité de représentant de la structure hôte de cette réunion, a présenté une feuille de route sur laquelle peut s’articuler le travail de la commission.

1. **Mise en place d’une base de données**

A ce propos, les membres du CPNV approuvent la mise en place d’une base de données aussi complète que possible sur les moyens tant humains que matériels existant au sein de chaque établissement de formation afin de pouvoir capitaliser ces moyens.

Ainsi une fiche technique par établissement comportant toutes les données nécessaires sur le corps enseignants (toutes spécialités confondues : nom, prénoms, grade, année de recrutement spécialité, matière enseignées ancienneté dans l’enseignement,….) sera échangée entre les représentants des différents établissements de formation afin de donner plus de visibilité sur les compétences existantes à travers le territoire national.

Le même type de fiche technique sera établi concernant le matériel pédagogique et de recherche existant dans chaque centre. Il est également fortement recommandé d’indiquer les manipulations et autres techniques utilisées dans chaque laboratoire afin de permettre une meilleure capitalisation des moyens.

Il serait également souhaitable de connaitre les moyens informatiques existants dans chaque centre surtout en ce qui concerne les moyens de communications inter-établissement (téléenseignement).

Les canevas de fiche technique à remplir seront envoyés aux établissements prochainement

1. **Mobilité des enseignants**

Concernant la mobilité des enseignants, les membres du CPNV sont unanimes pour appuyer fortement cette initiative louable et mettre toutes les dispositions humaines, logistiques et matérielles, nécessaires pour mener à bien cette tâche qui, à ne pas en douter; apportera un plus indéniable à la qualité de formation vétérinaire.

Par la même occasion, il serait fortement recommandé de mettre en place des salles totalement équipées pour assurer des séances inter-établissement en visioconférence.

1. **Mobilité des étudiants**

Quant à la mobilité des étudiants, les membres du comité sont parfaitement d’accord avec cette proposition, mais compte tenu des contraintes de programmes, d’occupation des structures et disponibilité d’enseignants, ainsi que des moyens de transport, il est laissé à l’appréciation de chaque chef d’établissement d’organiser ce genre d’activité selon les spécificités de chaque centre.

1. **Encadrements**

Pour les encadrements des projets de fin d’étude, et compte tenu du fait que les futures promotions seront d’une cinquantaine d’étudiants, les membres du C.P.N.V suggèrent que les sujets de mémoires soient affectés aux étudiants dès la fin de la troisième année.

Il est aussi fortement recommandé de proposer des thèmes de mémoires pratiques et de terrain. Le cursus proposé incluant des stages inter-semestriels et interannuels obligatoires, cela permettra à l’étudiant d’avancer dans son travail pratique. Une évaluation périodique semestrielle sera faite entre l’encadreur, l’étudiant et l’administration. Toute la rigueur nécessaire devra être accordée à cette évaluation. Les modalités pratiques de l’organisation de cette évaluation sont laissées à l’appréciation de chaque établissement.

Il est également nécessaire d’instaurer des traditions d’encadrement basées sur la notion de tutorat et surtout la disponibilité de l’enseignant au service de l’étudiant. L’encadrement ne doit pas se limiter à une supervision des travaux effectués lors d’un projet de fin d’étude mais accompagner l’étudiant dans ses recherches sous toutes ses formes (sur le web, en labo, en cours , lors des travaux personnels,…), jusqu’à lui faire acquérir une certaine autonomie dans ce domaine.

1. **Refonte des programmes**

Concernant la refonte des programmes, les commissions ont été installées dans la majorité des centres de formation vétérinaire et ont commencé à remettre des ébauches programmes et des observations pertinentes quant à l’agencement de certains modules ou l’intérêt de réserver autant de temps à une matière donnée. Les membres du CPNV proposent que les débats de détail des contenus modulaires et de volumes horaires soient ouverts lors des réunions des commissions inter-établissements. Les problèmes d’agencement de modules ou d’année d’enseignement inadéquate ou autres, seront consignés sur un courrier à part adressé au CPNV. Les réunions des commissions inter-établissement seront programmées dans un avenir proche. Pour cela il est impératif que les propositions de programmes en intra-établissement soient faites au plus tard avant la fin du mois de mars.

Il est à signaler que même si l’ensemble des enseignants est sollicité pour participer à cette refonte, et conformément à la réglementation en vigueur, **seuls** les Maîtres de Conférences A et Professeurs sont chargés d’assurer des activités de conception et d’expertise pédagogiques en matière d’élaboration de programmes d’enseignement, de mise en place de nouvelles formations, et d’évaluation de programmes et de cursus (articles 44 et 49, décret exécutif 08-130 portant statut particulier de l’enseignant chercheur).

Pour cela il est à préciser que les coordinateurs de commissions dans chaque établissement devront être désignés conformément aux textes cités ci-dessus. En cas de carence au niveau d’un centre, les coordinateurs émanant d’autres centres et réunis en commissions inter-établissement, pourront toutefois examiner le dossier du centre où il y a eu carence.

Deux centres de formation, à savoir l’ENSV d’Alger et l’ISV de Blida émettent des réserves à travers deux rapports lus, quant à la durée de formation globale qu’ils estiment insuffisante et plaident plutôt pour une durée de 6 années.

Il est nécessaire de rappeler que le choix des 5 années acceptées par les cinq autres établissements de formation (voir PV n°1) a été fortement recommandé par Monsieur le Directeur général des enseignements et de la formation supérieure au niveau du MESRS le jour de l’installation du CPNV.

Enfin, les membres du CPNV notent que les deux représentants du secteur socio-économique privé et publique et les personnes des Docteurs HENNI et BENSEMMANE, sont absents pour la troisième réunion consécutive, malgré les invitations officielles qui leur ont été envoyées par le président du CPNV pour les deux dernières réunions.

La prochaine réunion initialement prévue à Alger les 22 et 23 Février est décalée à la fin du mois de Mars. La réunion prochaine sera programmée à Batna en février aux mêmes dates sur les points évaluation et progression.

La séance a été levée à 10h00.

- MEKROUD Abdeslam ISV-Constantine

- BOUZEBDA-AFRI Farida ISAV Souk-Ahras

- AISSI Meriem ENSV Alger

- BENAKHLA Ahmed ISAV El Tarf

- MAMACHE Bakir ISVSA Batna

- BOUCIF Ahmed ISV Tiaret

- RAHAL Karim ISV Blida